



Faire valoir son autorité parentale

Par **keldrih_old**, le **08/08/2007** à **17:01**

J'ai un fils de 6ans et demi dont que j'ai en droit de visite et d'hébergement "au gré des parties" en sachant que mon ex femme ne m'en accorde que le minimum (1we/2, moitié des vacances)..J'ai de plus l'autorité parentale partagée... Elle l'inscrit dans une école privée catholique à laquelle je m'oppose farouchement pour des raisons idéologiques et de confiance envers cette école... J'ai inscrit mon fils sur les listes du rectorat et il dispose d'une école publique proche du domicile de sa mère..Puis je interdire à mon ex-femme l'inscription dans cette école privée ou bien avertir l'école de mon refus catégorique de cette inscription?